

PROBLÈME D'ACCÈS DES FEMMES À LA TERRE EN GUINÉE FORESTIÈRE

Pays et lieu : Guinée

Église ou organisation concernée : Association de Coopération et de Recherche pour le Développement (ACORD)

Nom, coordonnées et fonction du responsable : Macky BAH

Période concernée par l'expérience/le projet : 2014 - 2018

Auteur de la fiche : Mamadou Saliou CAMARA Responsable Thématique sur les moyens d'existences durables

Date de rédaction de la fiche : 25 juin 2018

DESCRIPTION DE L'EXPÉRIENCE :

<p>Contexte national/régional/local</p>	<p>Le foncier constitue un élément de tension entre les communautés en Guinée forestière. Ces tensions autour du foncier sont dues aux faits suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • l'augmentation de la population agricole ; • l'intensification de l'activité agricole et son extension dans le cadre de l'économie de plantation ; • l'urbanisation rapide et anarchique des villes qui dans leur extension nécessitent plus d'espaces constructibles en vue de la réalisation d'habitations modernes et d'infrastructures socioéconomiques ; • l'achat massif des terres par les multinationales et autres opérateurs économiques du pays ; • L'absence des textes et lois qui sécurisent la terre ; • la préférence et l'augmentation des cultures pérennes au détriment de cultures vivrières et maraichères ; • la présence des sociétés forêt Forte (Chine), SOGUIPAH (Mixte de la Guinée), Rio Tinto (Australie), etc. • la diminution des espaces agricole destinées à la production vivrières ;
<p>Situation de départ, problématique</p>	<p>Deux décisions politiques contradictoires ont entraîné le bouleversement majeur dans l'accès et la gestion de la terre ;</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le décret pris par Sékou Touré en 1958 qui stipule que la terre appartient à celui qui la travaille. Cette décision a provoqué l'arrivée massive des populations des régions moins arrosées vers la Guinée forestière gonflant ainsi le nombre de migrants antérieurement installés dans la zone depuis des siècles. • La déclaration du Général Lansana Conté en 1984 selon laquelle la terre appartient désormais aux premiers occupants. Cette remise en cause va provoquer le réveil des populations autochtones qui à leur tour vont réclamer leurs terres aux allochtones. Cette tension a déclenché une vague de violence à l'issue de laquelle plusieurs familles allochtones ont été contraintes à abandonner les parcelles anciennement acquises. <p>Dans le même temps l'accès des femmes à la terre n'a pas été pris en compte ce qui a créé une situation de discrimination. A la faveur de l'épidémie déclarée EBOLA, ACORD a lutté pour consolider la position des femmes qui avaient accès à la terre.</p>
<p>Actions mises en places/ Moyens utilisés / Approche et outils utilisés</p>	<p>Actions :</p> <p>Au départ, les femmes évoluaient individuellement dans les cultures maraichères, la rizi-pisciculture et l'élevage des porcs. Pendant la période de la maladie à virus Ebola (2014-2015), elles ne parvenaient pas à produire parce qu'il n'y avait pas de main d'œuvre et surtout de semences. (suite p.2)</p>

	<p>C'est ainsi, qu'au regard de ce qui précède, ACORD a sollicité un appui financier auprès du CCFD pour accompagner les communautés de Seredou, Kouankan et SAMOE victimes de Ebola surtout les femmes dans le domaine : accès à la terre, aux intrants et structuration.</p> <p>Après une année de production, lors d'une mission de suivi, il a été constaté que les femmes rencontraient assez de difficultés pour produire suffisamment, trouver une main d'œuvre et des terres fertiles sans faire recours aux pesticides et engrais chimiques que l'Etat guinéen distribuait aux paysans pendant la campagne agricole dans toute la zone.</p> <p>Connaissant les effets néfastes sur la santé humaine, de l'environnement etc ; ACORD a initié des séries de formation sur les pratiques agro écologiques à l'intention des groupements maraichers et de l'élevage des porcs, des actions de plaidoyer auprès des chefs coutumiers et élus locaux pour faciliter l'accès des femmes à la terre. C'est au cours de cette formation que les participants ont décidé de mettre en place une plateforme agro écologique de la Guinée Forestière (une plateforme qui regroupe éleveurs, agriculteurs et OSC) et un cadre de concertation multi-acteurs sur le foncier.</p> <p>Approche : Enquête, dialogue avec les coutumiers, focus groupes, formation, sensibilisation</p> <p>Panels réalisés sous forme d'atelier: Code foncier, limites, textes d'application pas existants, les formes d'accaparement des terres par les nationaux et étrangers.</p> <p>Focus groupe : L'approche inclusive et participative à contribuer à la mobilisation des acteurs pour réaliser les actions suivantes à savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Identification des agriculteurs et éleveurs • sensibilisation des communautés à ne pas vendre leurs terres cultivables aux multinationales. • Mise en place des comités de veille sur l'accaparement des terres ; • Renforcement de capacité en technique agro écologique • Mise en place de la plateforme des femmes agro écologique de la Guinée forestière <p>Moyens Humains : ACORD, OP, CNOFG, COPAGEN Techniques : Ministère Agriculture Financiers : CCFD partenaires Financier</p>
Résultats / Evènements ayant eu lieu / Changements	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place d'un cadre de concertation multi –acteurs sur le foncier • Mise en place d'un comité de veille sur les transactions foncières dans certaines localités des prefectures de Macenta, Yomou, lola, Nzerekoré et Beyla • Deux groupements de femmes à Samoé et trois groupements à SEREDOU et deux groupements à KOUANKAN ont eu accès à la terre. • Tous ces groupements ont bénéficié des intrants agricoles en pisciculture (alevins) et équipements agricoles ; • Ces groupements de femmes sont devenus autonomes ; • Prise de conscience des populations sur le mode cession des terres ; • Prise de conscience de certaines femmes sur l'utilisation des engrais chimiques dans les jardins maraichers.

LIMITES : (de l'expérience / des actions mises en place / des moyens utilisés, ce qui a manqué, qui n'a pas marché)

- Manque de volonté politique pour la revue des textes sur le foncier qui prend en compte l'accès des femmes et des jeunes ;
- La non appropriation des rôles et responsabilités de certains membres du comité de veille sur la transaction foncière ;
- Les encadreurs techniques du Ministère sont en déphasage par rapport à la nouvelle technologie ;
- Les femmes n'ont pas accès aux terres fertiles et sont en plus pas sécurisées ;
- La main d'œuvre très élevées et pas de portée au niveau des femmes et jeunes ;
- Manque de synergies entre les acteurs (organisations paysannes structurées et non structurées).

CONDITIONS DE RÉUSSITE : (ce qui a été important pour la réussite de l'expérience)

- La motivation des femmes et la mobilisation ;
- Bonne utilisation des outils mis à disposition par JINUKUN lors de la formation en Agro-écologie de la COPAGEN Guinée ;
- Le soutien financier de CCFD qui a permis de faire des enquêtes dans la zone pour mieux cerner la problématique d'accès à la terre des femmes ;
- Engagement de la CNOPG à faciliter l'accès des femmes et des jeunes aux bonnes pratiques agro-écologique (formation, échanges etc...).

QUEL BILAN/APPRÉCIATION FINALE CONCERNANT CETTE EXPÉRIENCE ?

Leçons apprises, ce qui ressort à titre d'apprentissage, positif ou négatif

- Le volontariat a limité l'efficacité de certains comités de veille sur les transactions foncières
- L'absence d'une politique foncière rurale ne permet pas de résoudre les problèmes causés par l'accès à la terre
- La mise en place des comités de veille facilite la résolution des conflits liés aux fonciers
- Succès raison pour laquelle on a observé un mauvais fonctionnement du comité de veille

POUR ALLER PLUS LOIN : (source bibliographique, site internet, etc.)

www.acordinternational.org (mackybahgui@yahoo.fr)